Image not found or type unknown

Action subrogatoire co emprunteur

Par **karine99**, le **13/03/2016** à **16:34**

Bonjour,
J'ai acheté un bien avec mon ex conjoint(co emprunt) mais il a depuis quitté le domicile familial (maison en vente actuellement). Je gagne correctement ma vie et lui est maintenant au chômage. J'ai conscience qu en tant que co emprunteur, la banque va se retourner contre moi pour le remboursement de la dette, et j'avais dans l idée, même si je ne peux pas tout rembourser maintenant, d'acquitter un des prêts intégralement car j'ai cru comprendre que je pouvais faire une action subrogatoire...
Mais je souhaite être éclaircie sur cette action: comment cela se passe t il? Je vis à la banque, je règle l'intégralité du prêt et c est tout? J'ai lu qu'il fallait qu'une quittance subrogative soit faite en même temps que le paiement...Qu'est ce qu'est une quittance subrogative, et qui la fait?la banque quand je paierai ce prêt?
Je vous remercie d'avance des reponses que vous pourrez me donner car la qualité de ma vie en dépend.

Par **karine99**, le **13/03/2016** à **16:36**

je ne VIS pas à la banque...je VAIS à la banque!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés